

*Date de dépôt : 2 octobre 2008*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition contre toute les nuisances (trafic  
de drogue, bruit, insécurité et saleté) dans le quartier Voltaire**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 février 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions du 31 janvier 2005, une pétition qui a la teneur suivante :

*Les habitants et commerçants signataires en ont assez d'être quotidiennement confrontés au trafic de drogue, au bruit, à l'insécurité et à la saleté.*

*Ils demandent aux autorités cantonales et municipales de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces désagréments afin que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité.*

*N.B. : 1013 signatures*

*Collectif Voltaire*

*Regroupement d'habitants et commerçants*

*M<sup>me</sup> Mariane Bret*

*M. Pierre Antoni*

*9, rue Bautre*

*1201 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La fermeture, à fin 2004, du café-restaurant « l'Oasis », sis 9, rue Bautte, dont la clientèle était composée en partie de dealers originaires d'Afrique et des Balkans, ainsi que celle de « l'Exotico », établissement public sis 4, boulevard James-Fazy, également fréquenté par des trafiquants de drogue, a contribué à diminuer les nuisances dénoncées par les pétitionnaires. Les problèmes liés à la présence d'une population interlope particulièrement peu respectueuse du voisinage dans le quartier Voltaire n'ont cependant pas disparu, en particulier dans le préau de l'école et ses abords.

Le journal des événements de la police révèle qu'en 2007 les gendarmes ont effectué de nombreuses interventions dans ce secteur.

L'amélioration de la situation ne pouvant provenir uniquement de la répression, une table ronde a été organisée le 26 février dernier, à laquelle ont pris part les différentes composantes du réseau social, ainsi que les îlotiers du poste de police de la Servette, afin de trouver des solutions de nature partenariale.

Des représentants de l'Union d'Actions Communautaires, du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), des travailleurs sociaux du quartier, de l'Association Galiffe, de l'Hospice général, la doyenne et le doyen du collège Voltaire, des ASM de la Ville, ainsi que les îlotiers de la gendarmerie étaient présents et des mesures concrètes de nature à améliorer la situation ont été décidées :

- La fermeture du préau du collège Voltaire à l'aide d'une clôture de 2 mètres de hauteur. Cette mesure a été réalisée.
- La fermeture du parc à vélos à l'aide du même genre de barrière. Cette mesure sera prochainement réalisée.
- La plantation de bambous autour d'un endroit fréquenté par des personnes non-résidentes, afin d'atténuer le bruit causé par leur présence. Cette mesure sera prochainement réalisée.

En outre, des membres de l'Association Café Cornavin ont rencontré des SdF pour les sensibiliser et les rendre attentifs aux problèmes occasionnés par leur présence en ces lieux.

D'après les constats opérés par la police, les mesures déjà prises ont eu pour effet d'améliorer sensiblement la situation et, notamment, d'éloigner les dealers qui sévissaient à cet endroit de la Ville.

La police reste attentive à l'évolution de la situation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot